

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 14 décembre 2020 à 18 hrs 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin  
Siège #2 - André Roy  
Siège #4 - Yvan Paré  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Robert Lessard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il a été constaté que l'Avis de convocation a été notifié, tel que requi par la loi, à tous les membres du conseil, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit à M. Robert Lessard, conseiller.

273-12-2020

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 415 100\$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020**

**4.2 - Résultats de soumission pour l'émission de billet**

4.3 - Pavages Sartigan - Recommandation de paiement No 06 - Divers travaux de recouvrement 2019 - Paiement final

4.4 - Normand Thériault - Achat d'un poêle de chauffage pour le Club Sportif Grande-Coudée

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 4 - SUJETS À DISCUTER

274-12-2020

4.1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 415 100\$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 415 100 \$ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
78-2020	314 425 \$
80-2020	100 675 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 78-2020 et 80-2020, la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Yvan Paré et résolu unanimement :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	38 800 \$	
2022.	39 300 \$	
2023.	39 900 \$	
2024.	40 500 \$	
2025.	41 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	215 400 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 78-2020 et 80-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

**275-12-2020 4.2 - Résultats de soumission pour l'émission de billet**

Date d'ouverture :	14 décembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 décembre 2020
Montant :	415 100 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2020, au montant de 415 100 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE**

38 800 \$ 1,41000 % 2021

39 300 \$ 1,41000 % 2022

39 900 \$ 1,41000 % 2023

40 500 \$ 1,41000 % 2024

256 600 \$ 1,41000 % 2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,41000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

38 800 \$ 0,60000 % 2021

39 300 \$ 0,70000 % 2022

39 900 \$ 0,90000 % 2023

40 500 \$ 1,05000 % 2024

256 600 \$ 1,20000 % 2025

Prix : 98,66300 Coût réel : 1,46815 %

### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 800 \$ 1,52000 % 2021

39 300 \$ 1,52000 % 2022

39 900 \$ 1,52000 % 2023

40 500 \$ 1,52000 % 2024

256 600 \$ 1,52000 % 2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,52000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Yvan Paré , appuyé par et résolu unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2020 au montant de 415 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 78-2020 et 80-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

**QUE** Messieurs Éric Giguère, maire, et Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, sont nommé à titre de mandataire et signataire au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin pour la signature des documents de financement.

ADOPTÉE

276-12-2020

#### 4.3 - Pavages Sartigan - Recommandation de paiement No 06 - Divers travaux de recouvrement 2019 - Paiement final

**ATTENDU QUE** les travaux de rapiéçage début en 2019 sont désormais complétés;

**ATTENDU QUE** les documents de fin de chantier ont été reçus et sont conformes;

**ATTENDU** la facture No 22174 datée du 16 novembre 2020 au montant de 29 768.89\$ (taxes incluses) pour la libération complète de la retenue contractuelle;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la MRC Beauce Sartigan datée du 23 novembre 2020 au montant de 29 768.88\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de 29 768.88\$ à Pavages Sartigan pour la libération complète de la retenue contractuelle pour les travaux de rapiéçage de 2019;

ADOPTÉE

277-12-2020

#### 4.4 - Normand Thériault - Achat d'un poêle de chauffage pour le Club Sportif Grande-Coudée

**ATTENDU QUE** M. Normand Thériault a fourni un poêle de chauffage pour le Club Sportif Grande-Coudée;

**ATTENDU** la facture No 239341 datée du 12 décembre 2020 au montant de 300 \$ (sans taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture No 239341 de M. Normand Thériault au montant de 300 \$ (sans taxes) pour l'achat d'un poêle de chauffage pour le Club Sportif Grande-Coudée.

ADOPTÉE

**5 - VARIA**

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

278-12-2020

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**


Il est proposé par André Roy , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 18 hrs 38

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Éric Giguère  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Dany Poulin  
Directeur général & secrétaire-trésorier